



Ville de Winnipeg

Questionnaire sur l'approvisionnement écologique

Version 1.0, juin 2023

Chaque acquisition a des conséquences économiques, sociales, écologiques et culturelles. L'approvisionnement durable consiste à tenir compte des conséquences économiques, sociales, écologiques et culturelles des décisions d'approvisionnement afin de favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques.

Historiquement, l'approvisionnement consistait à choisir le fournisseur offrant le prix le plus bas tout en répondant aux exigences techniques liées à la fourniture de produits ou de services de haute qualité avec un risque minimal. En étendant cette notion de « meilleur rapport qualité-prix » pour y intégrer les bénéfices écologiques et la réduction des dommages causés à l'environnement, en plus de la qualité et du caractère concurrentiel des offres, la Ville de Winnipeg entend amener des améliorations sur le plan climatique et écologique.

Les principaux objectifs écologiques sur lesquels le questionnaire sur l'approvisionnement écologique porte sont les suivants :

- Augmenter l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Accroître la circularité de l'économie, réduire la consommation et intensifier le réacheminement des déchets
- Améliorer l'accès à des aliments locaux et produits de manière durable

Instructions pour le questionnaire

Les instructions en rouge servent à la conception des questions du questionnaire sur l'approvisionnement écologique à inclure dans la procédure d'approvisionnement. Il n'est pas nécessaire de toutes les inclure dans le cadre d'une procédure d'approvisionnement et l'acheteur doit prendre soin de les adapter à l'achat envisagé.

Pour chacune des questions, vous devrez déterminer s'il convient de l'inclure dans la procédure d'approvisionnement à la lumière des points suivants :

- La manière dont le bien ou le service est produit.
- Les matériaux et les processus qui interviennent dans la création ou la fourniture du bien ou du service.

- La manière dont le bien ou le service sera utilisé.
- La fin du cycle de vie des biens et des matériaux et la manière dont ils seront éliminés.

Le questionnaire comprend des options de questions qui demandent des renseignements sur les pratiques de l'entreprise qui sont susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs écologiques de la Ville et de la collectivité dans les domaines suivants :

- a. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
- b. Efficacité énergétique
- c. Réacheminement des déchets
- d. Utilisation de l'eau
- e. Gérance de l'environnement et/ou économie circulaire
- f. Aliments locaux et produits de manière durable
- g. Carboneutralité d'ici 2050

Le questionnaire va vous demander si votre organisation a établi un *plan*, si elle a pris des *mesures* et si elle a *suivi et évalué* ses différentes pratiques d'entreprise en fonction des objectifs écologiques susmentionnés. Ensemble, ces trois éléments forment un programme solide. Cependant, le fait d'avoir mis en place un ou deux de ces éléments permet d'obtenir des points. C'est la raison pour laquelle le système de notation est cumulatif.

Pour chaque question, veillez à ce que votre dossier contienne toute la documentation ou tous les éléments justificatifs demandés. *Aucun point ne sera attribué* à une réponse affirmative (« **Oui** ») si la documentation demandée n'est pas fournie.

Les réponses « **Non** » et « **S.o.** » sont valables, puisqu'elles contribuent à satisfaire aux exigences de la proposition, en complétant des questions. Toutefois, dans de tels cas, aucun point ne sera attribué.

La pondération du questionnaire en pourcentage de l'ensemble de la proposition est indiquée dans la section « Évaluation ».

La Ville se réserve le droit de vérifier l'information fournie par le soumissionnaire retenu dans le questionnaire sur l'approvisionnement écologique.

La terminologie utilisée est définie à la fin du document.

Information générale sur le soumissionnaire

Nom de l'entreprise : _____

Date d'achèvement : _____

(AAAA-MM-JJ)

NUMÉRO DE LA DEMANDE DE PROPOSITION : _____

1. Votre organisation a-t-elle un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre, a-t-elle pris des mesures à cet égard et/ou assure-t-elle le suivi et l'évaluation de la réduction de ses **émissions de gaz à effet de serre**?

La [Feuille de route sur les investissements énergétiques communautaires](#) de la Ville de Winnipeg décrit les mesures à prendre pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

- Oui
- Non

Si oui, veuillez présenter dans l'espace ci-dessous votre plan, les mesures prises et/ou les preuves d'évaluation sous la forme de données ou d'un rapport (en indiquant le nom du document dans l'espace ci-dessous).

La notation est cumulative

(Oui, un plan a été établi - 1 point)

(Oui, des mesures ont été prises - 1 point)

(Oui, des évaluations ont été faites - 1 point)

(Oui, mais sans preuves à l'appui - 0 point)

(Non - 0 point)

2. Votre organisation a-t-elle un plan, a-t-elle pris des mesures et/ou assure-t-elle un suivi et une évaluation en matière d'**efficacité énergétique générale** de l'organisation?

La [Feuille de route sur les investissements énergétiques communautaires](#) de la Ville de Winnipeg décrit les mesures à prendre pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

- Oui
 Non

Si oui, veuillez présenter dans l'espace ci-dessous votre plan, les mesures prises et/ou les preuves d'évaluation sous la forme de données ou d'un rapport (en indiquant le nom du document dans l'espace ci-dessous).

La notation est cumulative

(Oui, un plan a été établi - 1 point)

(Oui, des mesures ont été prises - 1 point)

(Oui, des évaluations ont été faites - 1 point)

(Oui, mais sans preuves à l'appui - 0 point)

(Non - 0 point)

3. Votre organisation a-t-elle un plan, a-t-elle pris des mesures et/ou assure-t-elle un suivi et une évaluation en matière de réduction, de réutilisation ou de gestion des déchets afin de réduire au minimum son **empreinte de déchets** totale?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez présenter dans l'espace ci-dessous votre plan, les mesures prises et/ou les preuves d'évaluation sous la forme de données ou d'un rapport (en indiquant le nom du document dans l'espace ci-dessous).

La notation est cumulative

(Oui, un plan a été établi - 1 point)

(Oui, des mesures ont été prises - 1 point)

(Oui, des évaluations ont été faites - 1 point)

(Oui, mais sans preuves à l'appui - 0 point)

(Non - 0 point)

4. Votre organisation a-t-elle un plan, a-t-elle pris des mesures et/ou assure-t-elle un suivi et une évaluation en matière de réduction, de recyclage, de réutilisation ou de gestion de l'eau afin de réduire au minimum son **empreinte eau** totale?

Oui

Non

Si oui, veuillez présenter dans l'espace ci-dessous votre plan, les mesures prises et/ou les preuves d'évaluation sous la forme de données ou d'un rapport (en indiquant le nom du document dans l'espace ci-dessous).

La notation est cumulative

(Oui, un plan a été établi - 1 point)

(Oui, des mesures ont été prises - 1 point)

(Oui, des évaluations ont été faites - 1 point)

(Oui, mais sans preuves à l'appui - 0 point)

(Non - 0 point)

5. Votre organisation soutient-elle la **gérance de l'environnement et/ou l'économie circulaire** par le biais de ses pratiques d'entreprise ou de son implication dans la collectivité?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez présenter dans l'espace ci-dessous votre plan, les mesures prises et/ou les preuves d'évaluation sous la forme de données ou d'un rapport (en indiquant le nom du document dans l'espace ci-dessous).

La notation est cumulative

(Oui, un plan a été établi - 1 point)

(Oui, des mesures ont été prises - 1 point)

(Oui, des évaluations ont été faites - 1 point)

(Oui, mais sans preuves à l'appui - 0 point)

(Non - 0 point)

6. Votre organisation ou les produits utilisés dans le cadre de l'exécution du contrat ont-ils été **écocertifiés par un tiers?**

- Institut des produits biodégradables
- Norme nationale du Canada relative à l'aménagement forestier durable
- ÉCOLOGO
- EPEAT
- Fairtrade
- Forest Stewardship Council
- Green Seal
- GREENGUARD
- Sustainable Forestry Initiative
- Autres certifications tierces

- Oui
 Non

Si oui, veuillez fournir la liste des certifications tierces dans l'espace ci-dessous et les joindre.

Notation

(Oui, preuves à l'appui - 3 point)

(Oui, mais sans preuves à l'appui - 0 point)

(Non - 0 point)

7. Votre organisation a-t-elle un plan, a-t-elle pris des mesures et/ou assure-t-elle un suivi et une évaluation en matière d'utilisation accrue d'**aliments locaux** dans le cadre de l'exécution du présent contrat?

Les **aliments locaux** sont ceux qui sont produits au Manitoba ou à moins de 50 km des frontières du Manitoba.

- Oui
- Non

Si oui, veuillez présenter dans l'espace ci-dessous votre plan, les mesures prises et/ou les preuves d'évaluation sous la forme de données ou d'un rapport (en indiquant le nom du document dans l'espace ci-dessous).

La notation est cumulative

(Oui, un plan a été établi - 1 point)

(Oui, des mesures ont été prises - 1 point)

(Oui, des évaluations ont été faites - 1 point)

(Oui, mais sans preuves à l'appui - 0 point)

(Non - 0 point)

8. Votre organisation a-t-elle un plan, a-t-elle pris des mesures et/ou assure-t-elle un suivi et une évaluation en ce qui a trait à votre engagement à atteindre la **carbonéutralité d'ici 2050**, conformément à la Feuille de route sur les investissements énergétiques communautaires de la Ville de Winnipeg?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez présenter dans l'espace ci-dessous votre plan, les mesures prises et/ou les preuves d'évaluation sous la forme de données ou d'un rapport (en indiquant le nom du document dans l'espace ci-dessous).

La notation est cumulative

(Oui, un plan a été établi - 1 point)

(Oui, des mesures ont été prises - 1 point)

(Oui, des évaluations ont été faites - 1 point)

(Oui, mais sans preuves à l'appui - 0 point)

(Non - 0 point)

Total

Cette section sera modifiée par l'acheteur en fonction du nombre de questions sélectionnées.

Questions	Maximum de points	Score de la réponse (doit être rempli par l'acheteur)
1	3	
2	3	
3	3	
4	3	
5	3	
6	3	
7	3	
8	3	
Total	24	

Définitions

L'« **économie circulaire** » est une façon de penser la réutilisation systématique des ressources de manière à éviter tout effet préjudiciable sur l'environnement. Cette économie se distingue de l'économie actuelle, qui repose sur l'extraction, la fabrication, l'utilisation et enfin la mise au rebut des ressources.

L'« **efficacité énergétique** » consiste à consommer une quantité réduite d'énergie pour effectuer des tâches, et donc à éliminer le gaspillage d'énergie.

La « **gérance de l'environnement** » renvoie à l'utilisation responsable et à la protection de l'environnement.

Les « **émissions de gaz à effet de serre** » sont les émissions de gaz qui emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère et ont des répercussions sur le climat. Il s'agit, notamment, du dioxyde de carbone, du méthane, de l'oxyde nitreux, et des gaz fluorés. On les appelle aussi les GES.

Les « **détenteurs de droits autochtones** » désignent la nation métisse de la rivière Rouge, la nation métisse, les Premières Nations et les détenteurs de droits inuits. Les droits autochtones, dans ce contexte, font référence aux droits ancestraux et aux droits issus de traités, qui ont été reconnus par la Constitution à l'article 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Ils comprennent un éventail de droits culturels, sociaux, politiques et économiques détenus par les peuples autochtones, y compris le droit d'établir des traités, et le droit à la terre pour exercer le droit de pêcher, de chasser et de vivre selon sa culture propre.

Les « **aliments locaux** » sont ceux qui sont produits au Manitoba ou à moins de 50 km des frontières du Manitoba.

L'« **énergie renouvelable** » est l'énergie issue de processus naturels qui sont régénérés à un taux égal ou plus rapide que le taux auquel ils sont consommés. Il existe différentes formes d'énergie renouvelable, dérivant directement ou indirectement du soleil, ou de la chaleur générée profondément dans la terre. Elles comprennent l'énergie produite par les ressources solaires, éoliennes, géothermiques, hydroélectriques et océaniques, la biomasse solide, le biogaz et les biocarburants liquides.

Le terme « **déchets** » désigne toute matière, dangereuse ou non dangereuse, qui ne peut plus être utilisée et qui est gérée dans des sites de recyclage, de traitement ou d'élimination.

L'« **empreinte de déchets** » désigne la masse de déchets produits par les activités humaines, telles que l'approvisionnement en ingrédients et en matériaux, la fabrication et la transformation, et le transport.

L'« **empreinte eau** » désigne la quantité d'eau utilisée pour produire chacun des biens et services que nous utilisons. Elle peut être mesurée pour un processus unique, tel que la

culture du riz, pour un produit, tel qu'une paire de jeans, pour le carburant que nous mettons dans notre voiture, ou pour toute une entreprise multinationale.